

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE
Séance du 2 décembre 2025

Délibération n°2025/128

Objet : Marché d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’aménagement des itinéraires du programme « Territoire Cyclable » et pour la prestation de contrôle externe du CEREMA en phase « étude de faisabilité » : demande de financement

Nombre de membres			Le quorum n’ayant pas été atteint lors de la séance du vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq, le Conseil communautaire a nouveau convoqué conformément à la loi. L’an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à 17h30, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L’Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Joseph SAULI.
En exercice	Présents	Votants	
46	17	22	
Pour	Contre	Abstentions	Attilius CECCALDI est désigné secrétaire de séance.
22	-	-	
Présents : BANDINI Christian – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCALDI Attilius – GUERRIERI Jean-Paul – LIONS Paul – MALSPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – MORETTI Jean-Baptiste – PETIT-CRISTINI Pierrette – POLI Jean-François – POLI Pierre – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph.			Absents représentés : BASTIANELLI Ingrid a donné procuration à MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – CUBADDA Charles a donné procuration à ROMANI Sylvie – MORTINI Lionel a donné procuration à CASANOVA Antone – SAVELLI René a donné procuration à MATTEI Joseph – TORRACINTA Marcel a donné procuration à POLI Pierre.
Absents : ACQUAVIVA Stella – ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CANANZI Ange – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Pierre – D’ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine – GUIDICELLI Paul – GUIDONI Martine – LE GALL Caroline – MARCON-VINCENTELLI Jeanine – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – ORSINI Joseph – PINAUD Jean-Michel – SAULI Charles – TURCHI François.			
Convocation envoyée le : 25/11/2025 Et affichée le : 25/11/2025		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l’acte le : 05/12/2025	

Par délibération n° 2025/087 du conseil communautaire du 1^{er} Juillet, la Communauté de communes a validé la contractualisation avec le cabinet INGETEC (via la Centrale d’Achat Public AGIR) et le CEREMA pour la réalisation d’une étude de faisabilité technique/AMO dans le cadre du programme « Territoire Cyclable » afin de :

- Vérifier la faisabilité de 11 itinéraires qui nécessitent un approfondissement du programme des travaux (diagnostic foncier & environnemental, profils en travers, cartographie et zooms techniques)
- De réaliser un guide technique à l'attention du maitre d'œuvre et des gestionnaires de voiries avec les préconisations générales d'aménagements et les préconisations particulières des points durs identifiés sur les 19 autres itinéraires.
- Préparer la consultation d'un Maître d'œuvre.
- S'assurer une bonne conformité des propositions d'aménagements avec les recommandations du CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, la Mobilité et l'Aménagement) qui interviendra en tant que contrôleur externe des études et des travaux pour le compte de l'Etat garantissant ainsi la qualité des infrastructures cyclables réalisées et conditionnant l'obtention des subventions du programme « Territoire Cyclable ».

La Communauté de communes avait déposé le 10 juillet, d'une demande de financement de 30% auprès du Fonds Vert au titre de l'appui à l'ingénierie.

A ce jour, cette enveloppe étant entièrement consommée, la demande n'a pu recevoir une suite favorable.

Le Président propose de solliciter le soutien de l'Agence d'Urbanisme et de l'Energie de la Corse pour nous accompagner financièrement dans la réalisation de cette opération.

Les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'INGETEC et de contrôle du CEREMA sont les suivantes :

Prestations	Coût HT
Phase 1 – Diagnostic et scénarios des 11 itinéraires (2 journées en présentiel)	24 825,00 €
Phase 2 – Faisabilité des 11 itinéraires (2 journées en présentiel)	16 175,00 €
Phase 3 – Relevé des points durs et solutions techniques des 19 autres itinéraires	10 300,00 €
Phase 4 – Rédaction du cahier des charges Moe et analyse des offres/RAO	6 650,00 €
Frais CATP AGIR (non éligible aux financements publics)	5 000,00 €
Total études	62 950,00 €
Prestation de contrôle externe du CEREMA	12 231,25 €
Total de l'opération HT	75 181,25 €

Le Président propose de solliciter un financement auprès de l'État, et de l'AUE de Corse selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles éligibles	70 181,25 €	
État – Territoire Cyclable	34 318,63 €	48,90 %
Collectivité de Corse - AUE	21 054,38 €	30,00 %
CCIRB	14 808,24 €	21,10 % + TVA

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le retrait de la délibération n°2024/087 en date du 1^{er} juillet 2025,
- **D'APPROUVER** l'opération et le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter un financement auprès de l'Agence d'Urbanisme et de l'Energie de la Corse pour un montant total de 21 054,38 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait à L'Île-Rousse, le 2 décembre 2025

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Attilius CECCALDI



Le Président,
Lionel MORTINI

